



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 4 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	162
PRESENTS :	77
VOTANTS :	99

**OBJET :**

**MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES SITUÉES A PROXIMITE DE PARCS EOLIENS**

Nomenclature ACTES :  
9 Autres domaines de compétences  
9.4 Voeux et Motions

### COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Sébastien DROMIGNY (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) et Gérard HÉBERT (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER et Aurélie GROS et Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

### COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET et Béatrice RUCHETON et Messieurs Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir), Nicolas MEARY (pouvoir), Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Annick DISCHBEIN et Julie GOBERT ;

### COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS (pouvoir), Franck RECOULES, Yves BERTAUD (pouvoir), Yves COZE, Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE (pouvoir), Christine PHILIPPE, Patrick POCHON, Xavier SEVERE (pouvoir), Jean-Marie CHARNIER, Parfait SOUNOUVOU, Clothilde CAMPAIN, Stéphane GALINÉ (pouvoir), Jean-Luc VUILLEMENOT, Isabelle FROMAGE (pouvoir), Brigitte CHAUSSEMY, Jean-Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Martine QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Fabrice KIMPE, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Magalie PANNESE, Xavier MAUCCI (pouvoir), Annie VERHUST, Dominique FAUVIN, Espérance VIEIRA, Bruno CYPRIEN, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Claire GAURAT, François BARON, Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Jean-Luc DOUINE, François PAROLINI, Laurence MANESSE-CESARINI, Jean-Claude HARRY (pouvoir), Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Michel CALMY, Patrick CHAILLOU, Laurent DUCRUIT, Patrick SAINARD (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, François RATIER (pouvoir), Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Alain POURSIN, Éric BEAUJOIS, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES, Fabien BIDAULT (pouvoir), Gilles GLUNAC (pouvoir), Jean MORLAIS, Yves PRUVOT, Jean-Paul CULINAS, Yvan PERIOT (pouvoir), Guillaume FENAT, Sylvain DUCROUX, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON, Caroline PETEAU, Angélique GERAUD, Jean-Michel CARDINALI, Céline BOFARULL, Jean-Philippe POMMERET, Patrick MAILLARD, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX (pouvoir), Philippe DOTHEE ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Pascal OUDOIRE, Alain PIERROT, Jean-François PEYRONEL, Franck PASQUIET, Luc ETIFIER, Amélie FERLAY, Christophe CHAMBON ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Catherine MARION, Olivier GUYADER, Sébastien BOUILLOT, Jean-Luc RICHY, François BONGARS, Nathalie BIEL, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Francis GUERRIER, Sandrine JACQUET, François PLANTÉ, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Philippe CLERGEOT, Philippe CLERGEOT, Jean-Christophe HARDY, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Shirley MAUPIN, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Laurent MAUGE, François PAROLINI, Franck DESSEROUER, Elisabeth LEBEUF, Hervé FRANEL, Alain SOUEDET, Laurent RAYMOND, Bernard LACHENAÏT, Ludovic GREMOND, Olivier MAUXION, Yohann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Margaret POMA, Domingo SILVEIRA, Michel GUILLOT, Philippe CALVARRO-DOMINGUEZ, Mickaël GOUÉ, Bérénice BHAVSAR, Isabelle GRANDIN, Xavier CHRIST, Jocelyne BOITON, Bernard LEFEVRE, Thierry MASSON, Etienne BREHIER ;

### COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON, Isabelle FROMAGE (pouvoir) et Messieurs Lionel WALKER, Denis CELADON, Gilles LEPAGE et Patrick PAGES ;

### COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

### INVITÉS

Étaient présents : Mesdames Stéphanie TIFFONET (CMA 77), Sophie LE CORRE (Commune Soisy-sur-Ecole) et Messieurs Stéphane SINAGOGA (Sous-Préfet d'Etampes), Denis MAZODIER (Union des Amis du Parc) ;

### EQUIPE DU PARC

Transmis au Contrôle de  
Légalité le :

**15 MARS 2024**

Affichage le :

**15 MARS 2024**

## MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES SITUÉES A PROXIMITÉ DE PARCS ÉOLIENS

Comme le mentionne le code de l'environnement dans son article R333-1, les Parcs naturels régionaux ont pour objet de :

- protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche

Considérant l'avis défavorable du Parc naturel régional du Gâtinais français sur le projet de Parc éolien situé sur la commune d'Ichy émis en décembre 2019 et réitéré en octobre 2021.

Considérant que le seuil d'acceptabilité des éoliennes sur ce secteur est atteint et pour éviter un effet de saturation,

Considérant que les covisibilités sont fortes sur ce paysage ouvert, duquel ressortent des buttes témoins qui dominent le plateau et dont les vues sont remarquables,

Considérant que ce projet est situé au sein de la zone de sensibilité majeure des buttes témoins du plateau Gâtinais sud de l'atlas éolien de la Charte du Parc naturel régional du Gâtinais français,

Considérant que ce projet est situé au sein de la zone de vigilance autour du massif forestier de Fontainebleau de l'atlas éolien du Parc,

Considérant la volonté d'extension du périmètre de classement du Château de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'UNESCO de la part des acteurs du territoire,

Considérant, d'après les données Parc et les données issues du Système d'Information de l'inventaire du Patrimoine naturel (SINP) d'Île-de-France, la présence des espèces suivantes sur la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet qui pourraient être impactées :

Chauve-souris :

- o Barbastelle d'Europe, *Barbastella barbastellus*
- o Murin de Naterer, *Myotis natereri*
- o Petit/Grand Murin, *Myotis sp*
- o Pipistrelle commune, *Pipistrellus pipistrellus*
- o Pipistrelle de Kuhl, *Pipistrellus kuhlii*.


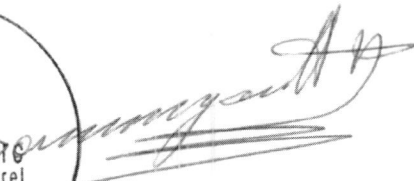
• Oiseaux :

- o Busard Saint-Martin, *Circus cyaneus*
- o Busard cendré, *Circus pygargus*
- o Busard des roseaux, *Circus aeruginosus*
- o Alouette des champs, *Alauda arvensis Linnaeus*
- o Bruant proyer, *Emberiza calandra*
- o Chevêche d'Athéna, *Athene noctua*
- o Œdicnème criard, *Burhinus oedicephalus*
- o Hirondelle de cheminée, *Hirundo rustica Linnaeus*
- o Étourneau sansonnet, *Sturnus vulgaris*
- o Pigeon ramier, *Columba palumbus*.

Considérant l'avis délibéré de l'Autorité environnementale sur le projet en date du 13 avril 2023 (n°APJIF-2023-021) qui recommande de « reconsidérer la localisation du projet [...] au regard des incidences potentielles significatives sur la population de Busards cendrés, espèce « en danger critique d'extinction » au niveau régional, dont le site retenu est l'un des bastons de nidification de l'espèce les plus importants d'Ile-de-France, et sur la population de Busards Saint-Martin et d'Œdicnèmes criards, espèces « vulnérables » au niveau régional.

Le Parc naturel régional du Gâtinais émet une motion contre le projet présenté par la Société Énergie de Saint-Vincent pour la création et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune d'ICHY.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent cette motion, à l'unanimité.



Le Président  
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20240312-2024-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2024

Affichage : 12/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

